



3 mars 2022

(22-1979)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

BRÉSIL: LOI 13.606 DU 9 JANVIER 2018 PORTANT MODIFICATION DE  
PLUSIEURS LOIS, DONT LA LOI SUR LA PROTECTION  
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES (9.456/97)

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>BRÉSIL</b>
--	---------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Loi 13.606 du 9 janvier 2018, portant modification de plusieurs lois, dont la Loi sur la protection des obtentions végétales (9.456/97).
<b>Objet</b>	Brevets (y compris la protection des obtentions végétales)
<b>Nature de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2022/IP/BRA/22_1765_00_x.pdf">https://ip-documents.info/2022/IP/BRA/22_1765_00_x.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/BRA/P/3</a>
<b>Brève description du texte juridique notifié</b> <p>Le texte en question a été proposé par le Congrès brésilien et concerne principalement des modifications concernant les taxes et redevances agricoles. Néanmoins, l'article 27 porte modification de la Loi sur la protection des obtentions végétales, notamment par l'ajout d'une exception aux droits des obtenteurs de variétés végétales et par l'ajout d'une disposition exemptant les petits exploitants agricoles du paiement des taxes lorsqu'ils demandent une protection.</p>	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Portugais
<b>Entrée en vigueur</b>	10 janvier 2018
<b>Autre date</b>	

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	18 février 2022
<b>Autres renseignements</b>	Lien vers le texte: <a href="http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_Ato2015-2018/2018/Lei/L13606.htm#art27">http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_Ato2015-2018/2018/Lei/L13606.htm#art27</a>
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	Office de protection des obtentions végétales (Serviço Nacional de Proteção de Cultivares) Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement alimentaire Téléphone: +55 (61) 3218.2906 Courrier électronique: <a href="mailto:snpc@agricultura.gov.br">snpc@agricultura.gov.br</a>

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.